

# RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

## 1) POUVOIR ADJUDICATEUR

Commune de STUTZHEIM-OFFENHEIM  
Représentée par le Maire, M. Jean-Charles LAMBERT  
3 place Germain Muller  
67370 STUTZHEIM-OFFENHEIM  
Tél. : 03.88.69.61.01  
E-Mail : [mairie@stutzheim-offenheim.fr](mailto:mairie@stutzheim-offenheim.fr)

## 2) OBJET DU MARCHÉ

### a. Objet :

La présente consultation a pour objet l'exécution des travaux de réfection de la voirie de la rue de l'Eglise, de création d'un accès PMR à l'église d'Offenheim et d'enfouissement des réseaux souterrains.

Nombre de lots : 2

1. Voirie
2. Génie civil réseaux secs et éclairage public

### b. Type de marché

Il s'agit d'un marché de travaux à procédure adaptée en vertu de l'article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

## 3) LIEU D'EXECUTION

Les travaux auront lieu rue de l'Eglise, 67370 STUTZHEIM-OFFENHEIM.

## 4) DATE D'EXECUTION DU MARCHÉ ET DURÉE

Les travaux devront avoir lieu entre le 01/09/2019 et le 30/04/2020.

## 5) VARIANTES ET OPTIONS

Les candidats sont autorisés à proposer des variantes et des options.

Les variantes et options éventuelles feront l'objet d'un chiffrage distinct de l'offre de base.

## 6) DÉLAI DE VALIDITÉ DES OFFRES

Le délai minimum de validité des offres est de **90 jours** à compter de la date limite de réception des offres.

## 7) MODE DE RÈGLEMENT DU MARCHÉ ET MODALITÉS FINANCIÈRES

Les prestations seront financées selon les modalités suivantes: crédits sur le budget communal.

Le délai de paiement est de 30 jours à compter de la date de réception de la facture. A défaut, le paiement d'intérêts moratoire sera mis en œuvre. Ils seront calculés sur la base du taux d'intérêts légal majoré de deux points.

## **8) VISITE DES LIEUX**

Une visite des lieux peut être organisée à la demande du candidat. Il convient de prendre rendez-vous auprès du pouvoir adjudicateur au 03.88.69.61.01.

## **9) DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES (DCE)**

### **a. Constitution du DCE**

Le DCE est composé des pièces suivantes :

- Règlement de consultation,
- Cahiers des clauses techniques particulières,
- DQE / BPU,
- Planning prévisionnel,
- Plans.

### **b. Retrait du DCE**

Le DCE peut être téléchargé sur la plateforme de dématérialisation à laquelle est relié le pouvoir adjudicateur à l'adresse suivante : <https://alsacemarchespublics.eu>.

Il est également consultable sur le site internet de la commune : [www.stutzheim-offenheim.fr](http://www.stutzheim-offenheim.fr), ou en mairie de Stutzheim-Offenheim.

Le retrait des documents sous forme électronique n'oblige pas le candidat à déposer électroniquement son offre.

## **10) MODALITÉS DE TRANSMISSION ET DE RÉCEPTION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES**

### **a. Modalités de transmission**

Le candidat doit impérativement choisir entre un envoi sur support papier ou la transmission électronique de sa candidature et de ses offres. L'utilisation conjointe de ses deux modes de transmission entraîne le rejet des deux réponses.

### **b. Transmission des candidatures et des offres**

Les plis sont :

- Transmis électroniquement sur la plateforme « Alsace Marchés Publics » (la date et l'heure qui seront pris en compte par le pouvoir adjudicateur correspondent au dispositif d'horodatage de la plateforme. Le fuseau horaire de référence est celui de Paris) ;
- Déposés sous plis cacheté contre récépissé à la mairie de Stutzheim-Offenheim, 3 place Germain Muller, 67370 STUTZHEIM-OFFENHEIM ;
- Envoyés par la Poste en recommandé avec accusé de réception.

A défaut, ils sont transmis par tout moyen permettant de déterminer de façon certaine la date et l'heure de leur réception et d'en garantir leur confidentialité.

La date et l'heure de réception des plis sont fixées au **mercredi 14 août 2019, à 11 h**.

Le candidat qui souhaite faire une offre différente de son offre initiale doit présenter cette offre nouvelle selon les mêmes modalités administratives.

L'attention des candidats est attirée sur le fait qu'un second dépôt par un même signataire se substitue au premier : il y a donc lieu d'adresser une nouvelle offre complète et non un additif.

**Copie de sauvegarde :**

Le candidat qui répond de façon dématérialisée peut, s'il le désire, envoyer à l'adresse mentionnée à l'article 1 du présent règlement une copie de sauvegarde de sa réponse (sur support papier ou sur support physique électronique : CD Rom, clé USB,...).

## **11) PROCÉDURE DE REMISE DES OFFRES ET CONTENU DU DOSSIER**

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en euros.

Conformément à l'article 46.IV du code des marchés publics, les pièces accompagnant le dossier de candidature rédigées en langue étrangère ne sont acceptées que si elles sont accompagnées d'une traduction en langue française dont l'exactitude est confirmée.

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes:

**a. Pièces relatives à la candidature :**

- La « lettre de candidature » (formulaire DC1),
- La « déclaration du candidat » (formulaire DC2),
- La copie de jugement si le candidat est en cours de redressement judiciaire,
- Une note de présentation de l'équipe comprenant:
  - Les moyens matériels,
  - Les moyens en personnel,
  - Les références pour les prestations de même nature sur les 3 derniers exercices
- Lorsque l'immatriculation du cocontractant au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers est obligatoire ou lorsqu'il s'agit d'une profession réglementée, l'un des documents suivants :
  - Une attestation de fourniture des déclarations sociales et de paiement des cotisations et contributions de sécurité sociale prévue à l'article L. 243-15 émanant de l'organisme de protection sociale chargé du recouvrement des cotisations et des contributions datant de moins de six mois dont elle s'assure de l'authenticité auprès de l'organisme de recouvrement des cotisations de sécurité sociale,
  - Un extrait de l'inscription au registre du commerce et des sociétés (K ou Kbis),
  - OU une carte d'identification justifiant de l'inscription au répertoire des métiers,
  - OU un devis, un document publicitaire ou une correspondance professionnelle, à condition qu'y soient mentionnés le nom ou la dénomination sociale, l'adresse complète et le numéro d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers ou à une liste ou un tableau d'un ordre professionnel, ou la référence de l'agrément délivré par l'autorité compétente,
  - OU un récépissé du dépôt de déclaration auprès d'un centre de formalités des entreprises pour les personnes en cours d'inscription.

Conformément à l'article 50 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, si le candidat s'appuie sur les capacités d'autres opérateurs économiques, il justifie des capacités de ce ou ces opérateurs économiques et apporte la preuve qu'il en disposera pour l'exécution du marché public. Cette preuve peut être apportée par tout moyen approprié.

**b. Pièces relatives à l'offre**

- La désignation des travaux,
- Les prix unitaires et globaux,
- La quantité,
- Les taxes (TVA...).

Les candidats remettent leur offre sous plis cacheté contenant deux enveloppes intérieures cachetées. Ce plis extérieur doit comporter l'indication de manière visible : « **Appel d'offres ouvert – Aménagement de la rue de l'Eglise – Lot n° ...** » - **Ne pas ouvrir.**

A l'issue d'un 1<sup>er</sup> classement, le pouvoir adjudicateur négociera en mairie avec tous les candidats ayant remis une offre même si celle-ci est irrégulière.

Toutefois, il se réserve la possibilité d'attribuer le marché public sur la base des offres initiales sans négociation conformément aux dispositions de l'article 73 I du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

## **12) CRITÈRES D'ATTRIBUTION**

La sélection des candidatures et le jugement des offres seront effectués dans le respect des principes fondamentaux de la commande publique.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante:

- Prix : 60 %
- Organisation : 35 %. Le critère organisation sera apprécié au regard des moyens humains affectés et adaptés à chaque chantier, le mode opératoire adapté au chantier, l'optimisation et l'amélioration du chantier, le planning détaillé du chantier, sur la base du mémoire technique
- Qualité : 5 %. La qualité sera appréciée au regard des mesures d'hygiène et de sécurité adaptées au chantier et de la démarche environnementale mise en place pour la réalisation de la prestation, sur la base du mémoire technique.